



Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°02/2021

Le 25 novembre 2021 à 10h00, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert n°02/2021 **relatif à la réalisation de l'audit comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant Ruine (ANRUR) au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.**

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du siège de l'Agence sis, 5^{ème} étage, espace des palmiers, Avenue Annakhil Hay Riad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à Cinq Mille Dirhams (5000.00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : (50 000.00 DHS TTC) (Cinquante Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de l'agence ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir les pièces énumérées dans l'article 9 du règlement de consultation.

